

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 02625
Numéro SIREN : 897 876 710
Nom ou dénomination : 2M CONSULT

Ce dépôt a été enregistré le 03/01/2024 sous le numéro de dépôt 112



215 2625

Formulaire obligatoire
(art 25 A ou 302 septies A bis
du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LE REVENU

Bénéfices industriels et commerciaux

(Cocher la ou les cases correspondantes)

Exercice ouvert le	31/01/2022	Régime "simplifié d'imposition"	<input checked="" type="checkbox"/>	ou "réel normal"	<input type="checkbox"/>
et clos le	31/12/2022	Option pour la comptabilité super-simplifiée	<input type="checkbox"/>	TVA	<input type="checkbox"/>
		Option pour le régime de la taxation au tonnage	<input type="checkbox"/>		

A IDENTIFICATION		DEPÔT AU GREFFE DU	
Dénomination de l'entreprise : 2M CONSULT		Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou	
Adresse de l'entreprise : 70 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE CENTRE AFFAIRES A.C.M.S		adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de	
94000 CRETEIL		l'entreprise :	
Mél :		03 JAN. 2024	
Téléphone :		SOUS L'...	
SIREN : 8 9 7 8 7 6 7 1 0		Mél :	
Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :		B DIVERS	

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

Autres intermédiaires au commerce en produits divers

Personne inscrite au répertoire des métiers (cocher la case)

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 3)		Col. 1	Col. 2
1 Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)		109 945	
2. Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)			
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu.....	a		
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ①	b		
revenus nets exonérés (a - b).....	c		
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu.....	d		
3. Total		109 945	
4. Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1) ②		109 945	

4. bis Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%

4. ter Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)

- Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI

- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI

e

f

5. Plus-values taxées selon les règles prévues ③

par les particuliers à court terme et à long terme ④ à long terme imposables ⑤

à long terme différée de 2 ans (art. 39 quindecies I-1 du CGI) ③ exonérées à 12,8 %

dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI) ⑥

dont plus-values à court terme exonérées (art. 151 septies A, 151 septies B et 238 quindecies du CGI) ⑦

6. Exonérations, Abattements et crédits d'impôt

Entreprise nouvelle art. 44 sexies ZRR art. 44 quindecies Zone franche d'activité art. 44 quaterdecies Autres dispositifs ⑧

ZFU art. 44 octies et 44 octies A Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies Jeunes entreprises innovantes (JEI) art. 44 sexies A

Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 quater W) Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies

Exonération ou abattement pratiqué ⑨ sur les plus-values à long terme imposables à 12,8 % sur le bénéfice professionnel

7. BIC non professionnels (2031 Bis-SD) ● a - BÉNÉFICE b - DÉFICIT

- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G)

PV à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (Art. 39 duodecies) Moins-values à court terme (art. 39 duodecies)

- Plus-values

PV nettes à long terme imposable à 12,8%

- Exonération ou abattement pratiqué (art 44 sexies et suivants) sur le bénéfice non professionnel

8. Régime des sociétés de personnes ●

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.

Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

9. Comptabilité informatisée

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé

D CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n°2031-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI). Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

La notice n° 2033-NOT-SD est également accessible sur le site www.impots.gouv.fr.

OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)
Nom et coordonnées du CGA/OMGA		Nom et coordonnées du viseur conventionné
N° d'agrément du CGA/OMGA ou du viseur conventionné	Identité du déclarant:	
	Lieu: CRETEIL	Date: 17052023
	Qualité et nom du déclarant:	
	Signature:	2M CONSULT
		Centre d'affaires A.C.M.S
		70 Avenue du Général de Gaulle
		94022 Créteil Cedex

Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

IMPÔT SUR LE REVENU

N° 2031 Bis-SD
2023

Formulaire obligatoire
(art 53 A ou 302 septies A bis du
du Code general des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2031-SD

E RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).

Répartition des résultats entre les associés personnes morales

Identification, adresse, qualité des associés personnes morales 1	Siren	Quote-part du bénéfice ou du déficit 2	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit 4

Répartition des résultats entre les associés personnes physiques

Identification, adresse, qualité des associés personnes physiques 1	Associé ayant la qualité de gérant	Numéro fiscal	Date et lieu de naissance (Commune, N° département et pays)	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non-professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit 4
SOMAYA BOUAJAJA 70 AV DU GENERAL DE GAULLE 94000 CRETEIL			Date 21/04/1976 Commune SOUSSE Dépt 99 Pays TUNISIE	100		

Sociétés en commandite simple ④ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année 2022

F RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles ①, elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice, 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception.

① Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067-SD

Exercice 2022

Montant des :
- Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).
- Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.

G DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

H CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2020, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A.

Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages.....

Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)

Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)

(*) À remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre au formulaire n° 2031-SD une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ①

① Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.

I BIC NON PROFESSIONNELS

Détermination du résultat de l'exercice

	Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelles soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale		
Autres locations meublées non professionnels		
Location gérance		
Membres non professionnel de copropriété de cheval de course ou d'étalon		
Autres BIC non professionnels		
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2022 ou exercice

Désignation de l'entreprise 2M CONSULT

du _____

Adresse 70 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE CENTRE AFFAIRE ACMS 70 94000 CRETEIL

au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	HALHEIT LAMIA Ingénieure Informatique	5 RUE DU GENERAL LECTIERS 94000
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	48 000	1 795		49 796				49 796
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	48 000	1 795		49 796				49 796

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses	Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2022 . (total col 9 + total col.10) ⑩	49 796	- de l'exercice . 2022 . ⑩ 109 945
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩

Nom et qualité du signataire À CRETEIL, le 17/05/2023
Signature,  2M CONSULT
Centre d'affaires A.C.M.S

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

70 Avenue du Général de Gaulle
94022 Créteil Cedex

Désignation de l'entreprise <u>2M CONSULT</u>			Néant <input type="checkbox"/> *														
Adresse de l'entreprise <u>70 AVENUE DJ GENERAL DE GAULLE CENTRE AFFAIRE ACMS 70 94000 CRETEIL</u>																	
SIRET <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; text-align: center;">8</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">9</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">7</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">8</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">7</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">6</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">7</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">1</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">1</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">2</td> </tr> </table>					8	9	7	8	7	6	7	1	0	0	0	1	2
8	9	7	8	7	6	7	1	0	0	0	1	2					
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u> Durée de l'exercice précédent * <u>09</u>																	
			Exercice N clos le <u>31/12/2022</u>														
ACTIF			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3												
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012													
		Autres *	014	016													
	Immobilisations corporelles *		028	030													
	Immobilisations financières * (1)		040	042													
	Total I (5)		044	048													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052													
		Marchandises *	060	062													
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066													
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	47 257	070	47 257											
			072	111 826	074	111 826											
	Valeurs mobilières de placement		080	082													
	Disponibilités		084	2 394	086	2 394											
	Charges constatées d'avance *		092	094													
Total II		096	161 477	098	161 477												
Total général (I+II)		110	161 477	112	161 477												
PASSIF			Exercice N 1		NET												
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		1 000												
	Écarts de réévaluation		124														
	Réserve légale		126		100												
	Réserves réglementées *		130														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131		132												
	Report à nouveau		134														
	Résultat de l'exercice		136		109 945												
	Subventions d'investissement		137														
	Provisions réglementées		140														
	Total I		142		111 045												
Provisions pour risques et charges		154															
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164														
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		14 746												
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169		35 686												
Produits constatés d'avance		174															
Total III		176		50 432													
Total général (I+II+III)		180		161 477													
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195											
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182											
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184											
		111 826															

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFIP N° 2033-BSD 2023

Formulaire obligatoire (article 312 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		2M CONSULT		Néant <input type="checkbox"/>		
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	x	Exercice N clos le		
						3 1 1 1 2 0 2 2 2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	Services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
					217	218	296 468	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
	Autres produits					230	1	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	296 469
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	115 918	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244		
	Rémunérations du personnel *					250	49 984	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	20 604	
	Dotations aux amortissements *					254		
	Dotations aux provisions					256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262		18	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	186 524	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	109 945	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300			
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	109 945	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	109 945	314		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-ets d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44. septies)	986	ZFU/TE (44. octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. septies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991						
	ZFANG (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septies)	993				
	Créance due au report en arrière du déficit				340		350	
	Droit divers	Deduction exceptionnelle – Art 39 L.225	655	Deduction exceptionnelle – Art 39 L.225 A	643			
		Deduction exceptionnelle – Art 39 L.225 B	645	Deduction exceptionnelle – Art 39 L.225 C	647			
Deduction exceptionnelle – Art 39 L.225 D		648	Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641				
Deduction exceptionnelle – Art 39 L.225 F		990	Deduction exceptionnelle – Art 39 L.225 G	649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352	109 945	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables * (dont imputés sur le résultat)					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370	109 945	372		

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2023

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	100		102		104		106					
	Autres	110		112		114		116					
Immobilisations corporelles	Terrains	120		122		124		126					
	Constructions	130		132		134		136					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	140		142		144		146					
	Installations générales agencements divers	150		152		154		156					
	Matériel de transport	160		162		164		166					
	Autres immobilisations corporelles	170		172		174		176					
Immobilisations financières		180		182		184		186					
TOTAL		190		192		194		196					

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
	Plus values taxables à 19 % ①②		579		Régularisations	590	583	591	595		
TOTAL					596	585	597	599			

SAGE Experts-comptables, janvier 2023 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 NOT SD
 (1) Ces plus values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

Formulaire obligatoire (article 312 septies
A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : 2M CONSULT							Néant <input type="checkbox"/> *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607			
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616			
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636			
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646			
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656			
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666			
TOTAL		680	682	684	686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises				
Fonds commercial	681		683					
Autres immobilisations incorporelles	700		705					
Terrains	710		715					
Constructions	720		725					
Inst. techniques mat. et outillage	730		735					
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745					
Matériel de transport	750		755					
Autres immobilisations corporelles	760		765					
TOTAL		770	775					
				TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780		
II DÉFICITS REPORTABLES								
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982						
Déficits transférés de plein droit (article 209-11-2 du CGI)		982 bis						
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter						
Déficits imputés		983						
Déficits reportables		984						
Déficits de l'exercice		960						
Total des déficits restant à reporter		970						
III DIVERS								
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381		
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325				
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						380		
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326				
N° du centre de gestion agréé						388		
Montant de la TVA collectée						374	51 417	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	22 562	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397		

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 - Etat préparatoire

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D) déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-SD-SD.

Désignation de l'entreprise:2M CONSULT.....										Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice ouvert le: ..01./01./2022. et clos le:31./12./2022						Données en nombre de mois		1	2			
DÉCLARATION DES EFFECTIFS												
Effectif moyen du personnel * :								376	1,00			
Dont apprentis								657				
Dont handicapés								651				
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861				
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE												
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE												
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108	296 468			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								118				
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119				
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105				
TOTAL 1								106	296 468			
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée												
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115	1			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143				
Subventions d'exploitation reçues								113				
Variation positive des stocks								111				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153				
TOTAL 2								144	1			
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾												
Achats								121	111 966			
Variation négative des stocks								145				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125	3 953			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								146				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133				
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148	18			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150				
TOTAL 3								152	115 937			
IV - Valeur ajoutée produite												
Calcul de la valeur ajoutée								(total 1 + total 2 - total 3)		137	180 532	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises												
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).								117	180 532			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE												
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE												
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case								020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022	Effectifs au sens de la CVAE *				023	1,00		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								026				
Période de référence				024	160							
Date de cessation												
<p>(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.</p> <p>* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.</p>												

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détendant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt
[]



(1) Néant *

Exercice clos le 31122022

SIREN 8 9 7 8 7 6 7 1 0

Dénomination de l'entreprise 2M CONSULT

Adresse (voie) 70 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE CENTRE AFFAIRE ACMS 70

Code postal 94000 Ville CRETEIL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique MABROUK Prénom(s) SOUMAYA
Nom marital BOUAJAJA % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100
Naissance: Date 21/04/1976 N° Département [] Commune SOUSSE Pays TUNISIE
Adresse : N° 70 Voie AV DU GENERAL DE GAULLE
Code Postal 94000 Commune CRETEIL Pays FRANCE

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Naissance: Date [] N° Département [] Commune [] Pays []
Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 - Etat préparatoire

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.J.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant *

N° de dépôt

Exercice clos le 31122022

SIREN 8 9 7 8 7 6 7 1 0

Dénomination de l'entreprise 2M CONSULT

Adresse (voie) 70 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE CENTRE AFFAIRE ACMS 70

Code postal 94000 Ville CRETEIL

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>		
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>		
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>		
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>		
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>		
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>		
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 - Etat préparatoire

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SID.

Assemblée Générale Ordinaire

SASU 2M CONSULT
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
A ASSOCIE UNIQUE
Au Capital de 1000.00€
70 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 94000 CRETEIL
RCS 897876710 CRETEIL

L'an Deux Mille vingt-trois et le lundi 26 juin à 10 H, **Madame BOUAJAJA SOUMAYA**, Associée unique de la société **2M CONSULT**, a établi le présent procès-verbal.

En sa qualité de présidente, elle a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

En outre, l'associée unique examine les différents points suivants :

- Approbation des comptes annuels et du rapport de gestion pour l'exercice clos-le 31/12/2022
- Affectation des résultats dudit exercice.
- Le rapport de gestion
- Les textes de résolutions proposées à l'approbation de l'Assemblée.

Première Résolution : Approbation des comptes annuels et du rapport de gestion pour l'exercice clos-le 31/12/2022

L'associée approuve les comptes annuels et le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'elle les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulée, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Deuxième résolution : Affectation des résultats

L'associé décide d'affecter en « Report à Nouveau » le résultat net (Bénéfice) de l'exercice clos 31/12/2022 qui s'élève à **109 945 €**.

Le compte « Réserves légales » présente un solde de **100 €**.

L'associée unique a décidé de distribuer **109 945 €** des dividendes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h45

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités légales à effectuer, à la suite des décisions prises sous les résolutions précédentes.

De tout ce qui précède a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président.


2M CONSULT
Centre d'affaires A.C.M.S
70 Avenue du Général de Gaulle
94022 Créteil Cedex

Assemblée Générale Ordinaire

SASU 2M CONSULT
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
A ASSOCIE UNIQUE
Au Capital de 1000.00€
70 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 94000 CRETEIL
RCS 897876710 CRETEIL

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

Sur l'exercice clos le **31 décembre 2022**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 juin 2023

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, conformément à la Loi et aux statuts, pour vous présenter un rapport sur la gestion au cours de l'exercice clos le 31/12/2022.

ACTIVITE DE LA SOCIETE PENDANT L'EXERCICE ECOULE

L'évolution de l'activité de la société

	31/12/2022 en €	31/12/2021 en €
Produits d'exploitation		
Vente de Marchandises	-	-
Prestation de services	296 468	52 400
Subventions d'exploitations reçues	-	-
Reprises sur Am et prov, transfert de charge	-	-
Autres produits	1	-
Total des produits d'exploitation	296 469	52 400
Charges d'exploitation		
Achats de m/ses	-	-
Variation des stocks	-	-
Achats MP et autres approv	-	-
Variation des stocks	-	-
Autres achats et charges externes	115 918	403
Impôts taxes et versements assimilés	-	-
Salaires et traitements	49 984	-
Charges sociales	20 604	-
Dotations d'exploitation aux amortissements et aux provisions	-	-
Autres charges	18	-
Total des charges d'exploitation	186 524	403

Compte tenu du résultat d'exploitation qui est un Bénéfice de **109 945 €** le résultat de l'exercice s'établit comme suit :

	31/12/2022 en €	31/12/2021 en €
Résultat d'exploitation	109 945	51 997
Produits financiers	-	-
Charges financières	-	-
Résultat financier	-	-
RCAI	109 945	51 997
Produits exceptionnels	-	-
Charges exceptionnelles	-	-
Résultat exceptionnel	-	-
Amort. Excédentaire	-	-
Impôts Non déductibles	-	9 395
Résultat net comptable	109 945	42 602

Le résultat net comptable a été affecté dans le compte « Dividende à payer ».

PRISES DE PARTICIPATION

La SASU 2M CONSULT n'a pris aucune participation dans une société.

Aucune société n'a pris une participation dans le capital de la SASU 2M CONSULT.

EVOLUTION DE L'ACTIVITE

Nous prévoyons de réaliser un chiffre d'affaires légèrement supérieur compte tenu de la conjoncture, plus favorable que celle de l'exercice écoulé.



2M CONSULT
Centre d'affaires A.C.M.S
70 Avenue du Général de Gaulle
94022 Créteil Cedex